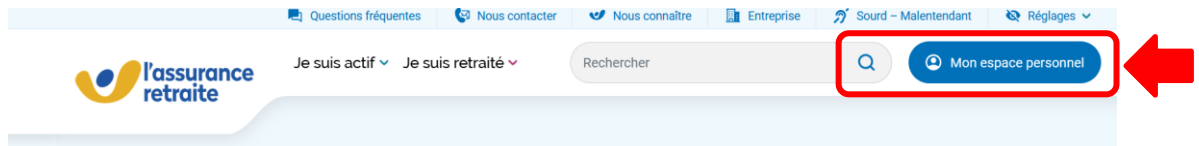


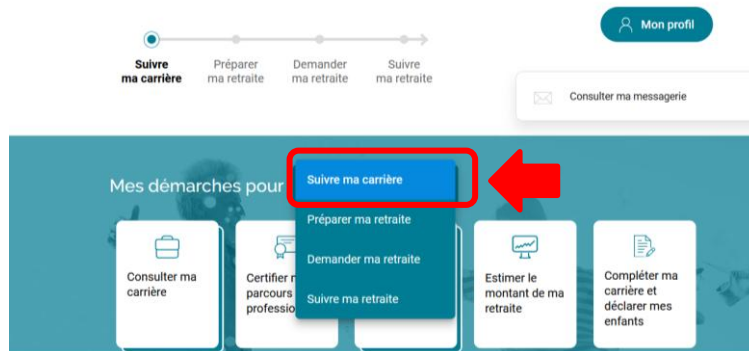
### 1) Relevé de la CARSAT

1. Se connecter à son compte de l'assurance retraite :

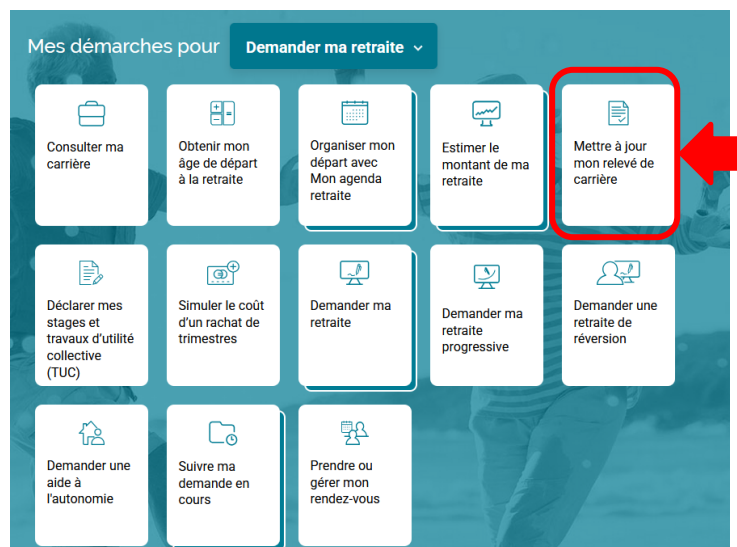
<https://www.lassurance retraite.fr/portail-info/home.html>



2. Sélectionner « Préparer ma retraite » ou « Demander ma retraite »  
**Attention** : ces modules ne sont accessibles qu'à partir de 55 ans !



3. Sélectionner « Mettre à jour mon relevé de carrière »



4. Une nouvelle page s'ouvre, si les informations indiquées sont correctes, sélectionner « Mes coordonnées sont exactes et je confirme ma demande »

**Services en ligne**

Demander la régularisation de votre carrière : vos coordonnées

Donner votre avis sur ce service

Voici les coordonnées que vous nous avez communiquées, veuillez les vérifier et les modifier dans "accès personnel" si nécessaire.

**ATTENTION :**  
Si vous modifiez vos coordonnées, vous devrez à nouveau vous connecter à ce service.

M X  
4 rue xxxxxxxx  
xxxxxxxxxx  
France

Courriel :

**mes coordonnées sont exactes et je confirme ma demande**

Je quitte ce service pour modifier mes coordonnées

5. Une nouvelle fenêtre s'ouvre, cliquer sur « Continuer »
- ### Mettre à jour mon relevé de carrière

Chaque année, au cours du premier semestre, votre relevé de carrière est alimenté par l'Assurance retraite. Si vous constatez une anomalie, ce service vous permet d'en demander la mise à jour. Munissez-vous au préalable de vos justificatifs.

**Services en ligne**

Demander la régularisation de votre carrière : comment ça marche ?

Donner votre avis sur ce service

**Continuer**

**Le relevé de carrière**

Nous tenons pour vous un relevé de carrière pour les activités que vous avez pu exercer en tant que salarié, salarié agricole, artisan, commerçant. Il comporte :

- les revenus soumis à cotisations,
- le nombre de trimestres correspondant
- les trimestres assurés ( maladie, invalidité, accident du travail, chômage, service militaire ) pris en compte sous certaines conditions.
- les trimestres validés éventuellement par d'autres régimes de retraite de base.

Chaque année, au cours du premier semestre votre compte est mis à jour.

Toutes les données de l'année écoulée (Année N-1), à partir des déclarations transmises par votre (ou vos) employeur(s) ou par les organismes compétents sont reportées à votre compte.

6. Votre relevé est alors disponible, Il suffit alors d'imprimer le document en format pdf ou papier.
- ### Mettre à jour mon relevé de carrière

Chaque année, au cours du premier semestre, votre relevé de carrière est alimenté par l'Assurance retraite. Si vous constatez une anomalie, ce service vous permet d'en demander la mise à jour. Munissez-vous au préalable de vos justificatifs.

**Services en ligne**

Demander la régularisation de votre carrière : votre relevé de carrière

Donner votre avis sur ce service



Retour Comment ça marche

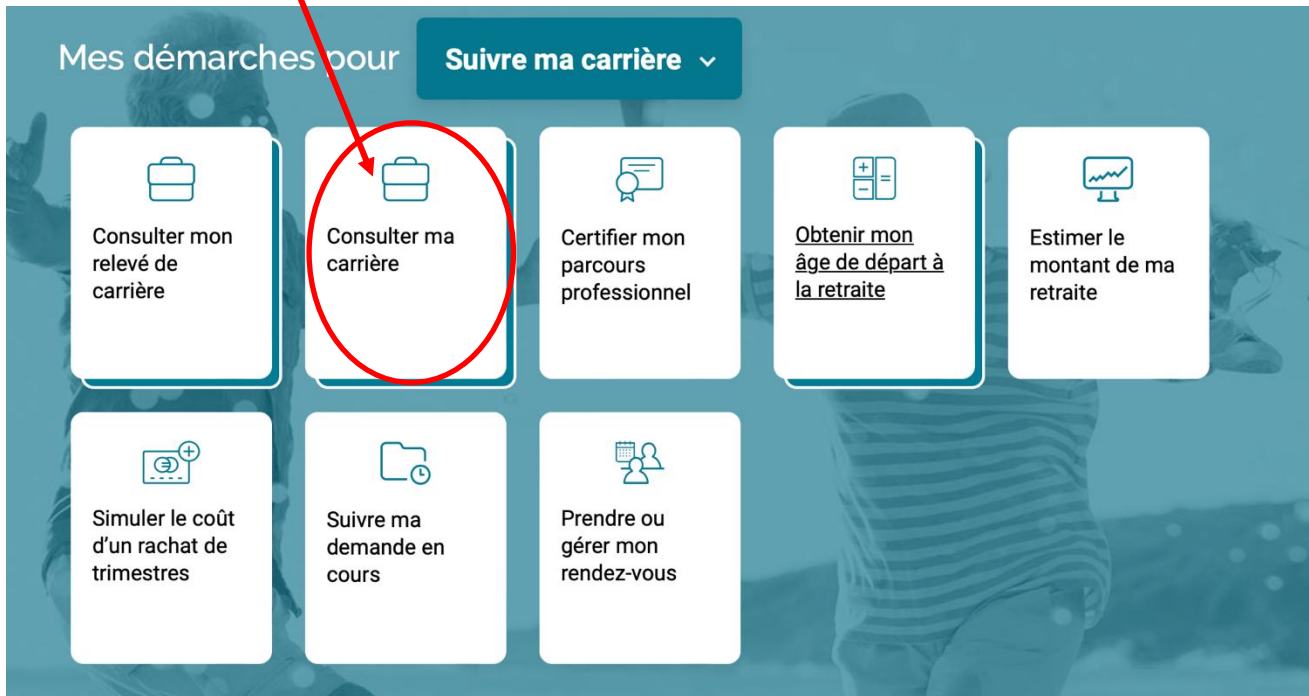
**Imprimer**

Année	Activités	Trimestres			Revenus régimes* en euros	Nos observations
		Régimes*	Autres régimes	Tous régimes		
1984	régime général	2		2	1 900,00	Période incomplète
1985	régime général	4		4	5 185,00	
1986	régime général	4		4	5 273,00	
1987	régime général	4		4	7 755,00	

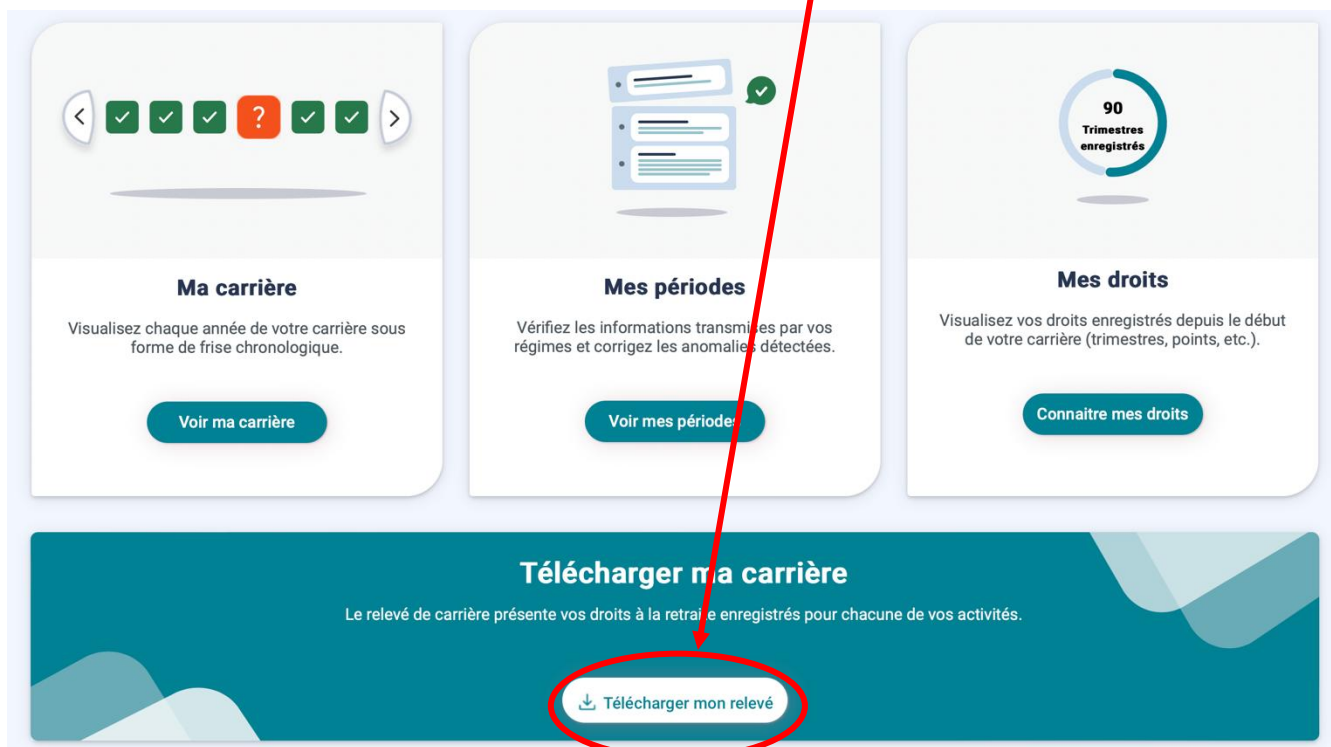
## 2) RISE (Relevé Individuel de Situation Électronique)

Sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

- Cliquez sur  en haut à droite de la page.
- Se connecter à votre espace personnel (créer un espace personnel ou alors utiliser FranceConnect).
- Au milieu de la page, sous le bandeau  cliquez sur « Consulter ma carrière »




- Sur la nouvelle page qui s'affiche, cliquez sur « Télécharger mon relevé »



### 3) Relevé de points Agirc-Arrco

Sur le site [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)

- Cliquez sur  en haut à droite de la page.
- Se connecter à votre espace personnel grâce à FranceConnect.
- En haut de la page, sous le titre « Synthèse de ma situation », cliquez sur « Consulter » :



SYNTHÈSE DE MA SITUATION

**MES POINTS AGIRC-ARRCO**

**3 298,58 points**

Valeur annuelle du point Agirc-Arrco au  
08/12/2024: **1,4386 €**

**CONSULTER**

- En bas de la page « Mon relevé de points Agirc-Arrco », cliquer sur  .

Quand le téléchargement est terminé, vous obtenez :




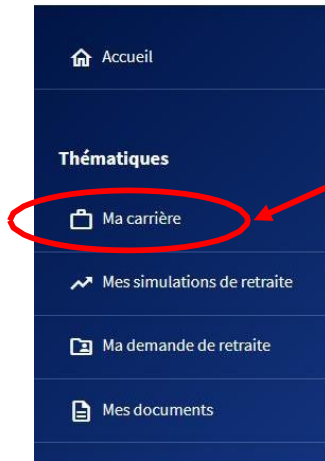
Votre téléchargement est terminé



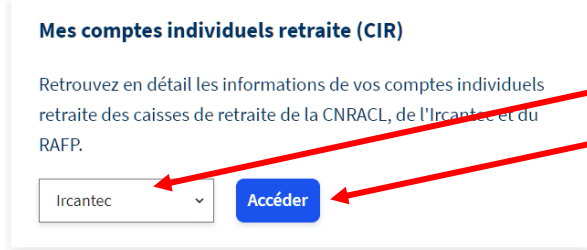
## 4) Relevé de points IRCANTEC

Sur le site : [www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr)

- Cliquez sur  Votre espace personnel en haut à droite de la page.
- Se connecter à votre espace personnel (créer un espace personnel ou alors utiliser FranceConnect).
- Dans le menu (colonne de gauche), sélectionner « Ma carrière ».



- Dans le cadre « Mes comptes individuels retraite (CIR) », sélectionner « Ircantec » puis « Accéder » :



- Télécharger le bulletin de situation en cliquant sur « Bulletin de situation de compte » :

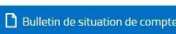
**Compte individuel IRCANTEC**

**Détail de votre carrière**

Compte tenu de votre nombre de points et si votre situation reste inchangée au moment de votre départ à la retraite, l'Ircantec vous versera un seul paiement (appelé capital unique).  
Son montant brut est égal à votre nombre de point multiplié par le salaire de référence de l'année précédant le traitement de votre dossier de retraite. Le salaire de référence est de **5.028€** en 2021 pour une demande de retraite traitée en 2022.  
Les informations constituant votre compte individuel sont délivrées en l'état de la réglementation et des éléments détenus à la date de leur dernière mise à jour. Elles présentent à ce titre un caractère indicatif et provisoire.

Sélectionnez un contrat :

Contrat IRCANTEC 1A76AKP - Salarié



SIRET	Désignation	Nature	Période	Rém. Totale	TrA	TrB	Points
	CDG FPT	Activité	du 01/04/2011 au 31/12/2011	0	104	0	1
	CDG FPT	Activité	du 01/06/2005 au 31/07/2005	0	418	0	7
<b>Total des points</b>							<b>8</b>